



FFMKR
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS



SNMKR
SYNDICAT NATIONAL
DES MASSEURS KINESITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, mercredi 7 février 2024

**La FNEHAD signe une convention avec les syndicats de
kinésithérapeutes : un bond en avant pour le virage
ambulatoire !**

Les syndicats représentatifs des kinésithérapeutes : **Alizé, FFMKR et SNMKR signent avec la FNEHAD** (fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) **une convention cadre nationale pour simplifier et encourager le travail des kinésithérapeutes libéraux qui interviennent en hospitalisation à domicile (HAD).**

Cette nouvelle convention, très attendue par le secteur, tant du côté des kinésithérapeutes libéraux que des HAD, témoigne de la qualité du dialogue national entre la FNEHAD et les syndicats représentatifs des kinésithérapeutes.

Ce nouveau contrat, qui s'inscrit dans la suite de relations nouées de longue date entre HAD et kinésithérapeutes, vise à renforcer le rôle de cette profession dans les prises en charge en HAD, et prévoit une rémunération plus attractive pour les kinésithérapeutes à hauteur de la complexité des patients soignés en HAD.

Cette grille de rémunérations entend mieux répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de virage domiciliaire, ainsi qu'à la nécessité d'une meilleure collaboration entre les professionnels intervenant à domicile, et prend en compte la contrainte liée à ces déplacements parfois quotidiens.

Dr Élisabeth HUBERT, Présidente de la FNEHAD, se réjouit de la conclusion de cet accord qui marque l'excellence des relations des HAD avec les professions de santé libérales et estime qu'ainsi « *avec les kinésithérapeutes libéraux, les HAD renforcent leurs capacités à répondre*

plus encore aux besoins des patients et de faire du domicile un lieu privilégié pour la rééducation ! ».

Les signataires de la convention souhaitent que **chaque établissement d'HAD se saisisse de cet accord cadre, afin de permettre aux patients d'être soignés chez eux, d'être suivis par leurs professionnels de santé habituels durant leur hospitalisation et au-delà**, avec les meilleures garanties de qualité.

Il importe néanmoins que, dans le cadre des discussions sur les modes de financement des HAD et des campagnes tarifaires futures, les pouvoirs publics reconnaissent l'engagement des établissements d'HAD pour la rémunération des kinésithérapeutes afin d'accroître le maintien au domicile ou le retour au domicile des patients ayant des besoins en rééducation.

Contact presse :

FNEHAD : Vanessa KAPLAN CHESNEL (v.kaplan-chesnel@fnehad.fr 07.43.36.60.41)

ALIZE : François RANDAZZO (president@alize-kine.org 06.61.84.44.47)

SNMKR : Guillaume RALL (guillaume.rall@snmkr.fr 06.89.21.41.47)

FFMKR : Sebastien GUERARD (president@ffmkr.org 06.03.85.96.28)